

pour protéger ces habitats ont conduit en 1916 à la signature par les États-Unis et le Canada de la Convention pour la protection des oiseaux migrateurs, à laquelle le Mexique est aussi partie depuis peu. On a franchi un pas de plus en 1986 avec la création du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine par lequel des gouvernements et des intérêts privés contribuent ensemble à la gestion et à la protection d'habitats de sauvagine couvrant environ 2,5 millions d'hectares.

Les efforts conjoints de gestion de nos ressources communes et de résolution des problèmes environnementaux ne seront pas sans suite. De fait, les gouvernements canadien et américain élaborent actuellement une entente visant à régler, par des amendements à l'Accord sur la pollution atmosphérique transfrontalière, le problème du smog dans le corridor Windsor-Québec, dont 50 à 60 % provient des États-Unis.

Les États-Unis ne sont pas notre seul partenaire bilatéral. Il y a longtemps que nous coopérons avec divers pays qui partagent nos ressources naturelles, notamment des espèces migratrices, et avec lesquels nous échangeons des connaissances et des technologies de protection de l'environnement. Des accords de coopération en matière d'environnement existent déjà avec l'Union soviétique, le Mexique, l'Allemagne et les Pays-Bas. Enfin, le Plan vert renforce l'engagement du Canada d'entretenir des relations bilatérales touchant l'environnement, tout particulièrement avec les pays en développement et ceux de l'Europe centrale et de l'Est.

Par le biais de son programme d'Aide publique au développement (APD), le Canada appuie diverses initiatives environnementales dans le Tiers Monde. La pauvreté s'accompagne d'une détérioration de l'environnement; c'est pourquoi il est crucial que les pays en développement participent à la recherche de solutions équitables aux problèmes environnementaux planétaires.

Ces dernières années, les questions environnementales ont pris de plus en plus d'importance parmi les priorités du Canada en matière d'aide internationale tandis que notre conception du développement durable se précisait. L'ACDI révisé actuellement sa politique et met en oeuvre une stratégie sur l'environnement et le développement en se fondant sur les cinq dimensions clés du développement durable, soit les dimensions environnementale, bien sûr, mais aussi économique, sociale, politique et culturelle.

Le Canada a contribué de façon substantielle à la protection ou à l'assainissement de l'environnement dans de nombreuses régions d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine, des Antilles et du Pacifique; à cet égard, l'ACDI met l'accent sur l'établissement de nouvelles institutions, le développement des ressources humaines et l'appui aux organisations non gouvernementales. Par ailleurs, le Canada fournit une aide financière aux pays en développement afin qu'ils puissent participer aux grandes conférences et négociations sur l'environnement. Enfin, il contribue largement à des programmes visant à accroître la capacité de ces pays d'entreprendre des recherches scientifiques et des activités de surveillance importantes.